

## RÉSOLUTION 2 - 2009 - AMENDÉE

Attendu que l'Ordre des ingénieurs forestiers a un rôle important à jouer dans la protection du public et que ce dernier se doit d'être bien informé sur les pratiques d'aménagement forestier;

Attendu que le gouvernement doit agir, par des actions concrètes, au développement d'une véritable culture forestière, car celle-ci a une incidence directe sur la relève en milieu forestier et la perception du public face à la réalisation des activités d'aménagement forestier;

Attendu que dans le cadre de la révision du régime forestier, projet de loi no 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier, on ne fait référence à aucun endroit du besoin de se doter d'une véritable culture forestière au Québec ;

Attendu qu'il existe dans presque toutes les régions du Québec des organismes qui travaillent à faire de l'éducation et de la sensibilisation, tant au niveau scolaire qu'avec le grand public, sur les activités qui se pratiquent en milieu forestier;

Attendu que ces organismes ont besoin de ressources de façon continue pour mettre les énergies à la réalisation d'activités plutôt qu'à la recherche de financement ;

Il est proposé par Jacques Pinard, ing.f.  
Secondé par Josée Bussièrès, ing.f.

**Que le Bureau de l'Ordre fasse des représentations auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin que la nouvelle loi traduise l'importance de l'éducation en milieu forestier et que ce dernier, accorde de façon soutenu, les ressources pour développer cette véritable culture dans toutes les régions du Québec.**

et

**QUE le Bureau de l'Ordre fasse des représentations auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour mettre à jour ses programmes éducatifs en sciences naturelles selon l'état actuel des connaissances en foresterie.**

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

